

Communauté de Communes du Pays de Nay

Orientations Budgétaires 2022

- Commission Finances et Bureau
 - Lundi 31 janvier 2022 à 18h30
- Réunion en présentiel et visioconférence



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

- Cadre juridique du DOB
- Éléments de contexte général (macro-économie, PLF 2022)
- Éléments de contexte CCPN
- Ressources structurelles de la CCPN
- Structurations RH et moyens de la CCPN 2022-2026
- Projets / programme d'investissement et actions 2022-2024
- Projections d'équilibre financier
- L'essentiel du DOB 2022

Cadre juridique du DOB



Cadre juridique du DOB

- Le DOB est une **étape obligatoire** dans le cycle budgétaire des EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L 5211-36 du CGCT).
- Le DOB a pour objectif de **discuter des orientations budgétaires et informer sur la situation financière** de la collectivité: il participe à la démocratisation et à la transparence de la vie publique.
- Le DOB doit avoir lieu **dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif**. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte.

Cadre juridique : le contenu du DOB

- Le DOB doit présenter les **évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes** en fonctionnement et en investissement (concours financiers, fiscalité, tarification, subventions et les relations financières entre EPCI et ses communes membres).
- Le DOB doit fixer les **objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement** de la collectivité (BP et BA).
- Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la **structure et de l'évolution des dépenses RH et des effectifs**, précisant l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Cadre juridique : la publicité du DOB

- Le DOB des EPCI doit dans un **délai de 15 jours** suivant sa tenue :
 - être **transmis aux communes membres** (décret n°2016-841 du 24/06/2016).
 - être **mis à la disposition du public**. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ... (décret n°2016-841 du 24/06/2016).
- Dans un délai **d'un mois** suivant sa tenue, le DOB doit être mis en ligne sur le **site internet** de la collectivité, lorsqu'il existe.

Éléments de contexte général



Éléments de contexte général : Situation macro-économique dans le contexte de pandémie mondiale

- Au **niveau mondial**, après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au 1^e trimestre de 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

- La **zone euro** : En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

Fin octobre 2021, du fait de l'inflation, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

Eléments de contexte général : Situation économique dans le contexte de pandémie mondiale

- **La France** : En 2021, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. La **croissance du PIB** se situe autour de 6,7 %. Pour 2022, la croissance devrait se situer autour de 3,6%.
- **L'inflation**, devrait avoir atteint un sommet, en décembre avec 2,8 % avant de refluer progressivement sous la barre des 2% d'ici à la fin 2022, selon la Banque de France. En 2023 et 2024, la prévision est de respectivement à 1,5% et 1,6%.

C'est la composante énergie (gaz, carburant) qui explique pour plus de la moitié l'inflation en fin 2021. A ce stade, les économistes ne remettent pas en cause le caractère transitoire de cette hausse des prix, même si des incertitudes concernant les pénuries de biens intermédiaires et le prix du gaz demeurent.

- Les **résultats des entreprises françaises** sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie (Fond de Solidarité, chômage partiel, Prêts Garantis par l'Etat) ont permis de les protéger efficacement. Autres facteurs positifs : les baisses de fiscalité 2021 (l'impôt sur les sociétés est passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %), et le rebond de la demande en 2021.

Les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

Éléments de contexte général : Situation macro-économique dans le contexte de pandémie mondiale

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

- **La France (suite)** : Après 2 années marquées par la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le **déficit public** devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.
- **Le soutien aux investissements publics** avec le plan d'investissement France 2030 :
30 milliards € sur 5 ans

France 2030 : Objectifs		
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards

Éléments de contexte général

le PLF 2022 (présenté en Conseil des ministres le 22 septembre 2021)

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

- **Pas de mesures significatives** dans le PLF 2022 : C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat.
- **DGF 2022 (poursuite du gel : 5^e année) 26,786 milliards € :**
Pour les EPCI :
 - 1,623 Md € pour la dotation d'intercommunalité (+ 30 M€)
 - 4,9 Md € pour la dotation de compensation
- **Les dotations d'investissement :**
 - **Maintien** de la dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**) : 1 046 millions €
 - **Hausse** de la dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021)

Eléments de contexte général

le PLF 2022 (présenté en Conseil des ministres le 22 septembre 2021)

- Poursuite de la **réforme du calcul des indicateurs financiers** utilisés dans la **répartition des dotations et fonds de péréquation** (FPIC FONDS DE PÉREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES: potentiel financier, DGF : potentiel fiscal et coefficient d'intégration fiscale...)

L'objectif est de **neutraliser les effets des réformes fiscales** (la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de foncier bâti aux communes, la fraction de TVA aux EPCI et aux départements et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels).

Éléments de contexte CCPN



Contexte CCPN

- **Crise sanitaire** impactant tout particulièrement le fonctionnement de services
- Poursuite de l'**adaptation** et de la **structuration** des services et moyens CCPN
- Sujets **compétences/services 2022** : mobilités, étude gestion ALSH, voirie d'intérêt communautaire (schéma cyclable)
- **Consultations et plans de financement** en phases de finalisation : Centre culturel (appel d'offres), Soulor (APD)...
- Nouveau cadre de **contractualisation régionale 2022-2026** et fonds européens (FEDER, LEADER, MASSIF PYRENEES) : contrat Ossau, Haut Béarn et Pays de Nay - juin 2022
- Actualisation en continu de la **prospective financière** CCPN afin de piloter l'adéquation financière projets/moyens/ressources
- **Résultat** budgétaire définitif 2021 : en cours d'établissement

Contexte crise sanitaire EPCI

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

Zoom crise sanitaire 2020-2021 : impacts finances locales

L'impact de la crise sanitaire est **variable selon les catégories** de collectivités (dernier rapport OFGL : Observatoire des finances et de la gestion publique locales janvier 2022), entre **pertes de recettes** tarifaires, domaniales, **surcoûts en matériel** de protection et économies réalisées sur postes d'achats et consommations.

Les **pertes de recettes** tarifaires sont en moyenne **de -30%**. Les communes les + touchées sont celles de 20 000 à 50 000 habitants, une sur deux perdant jusqu'à 11% de son épargne de gestion.

Les recettes liées à la **gestion des déchets** n'ont pas été touchées et ont même augmenté, alors que celles des activités liées au **périscolaire, aux sports et aux loisirs** ont diminué pour plus de 75% des EPCI.

Les communes touristiques ont perdu 4% de leur épargne de gestion.

Concernant la CCPN, les pertes de recettes tarifaires ont l'impact le plus conséquent à la piscine Nayeo (nouvelle perte d'exploitation 275K€, perte de 63 % des recettes).

Les services petite enfance ont été compensées par les financements CAF à hauteur de 80% (aides prolongées jusqu'au 31/07/2022).

Contexte secteur aéronautique

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

Zoom crise sanitaire 2020-2021 : secteur aéronautique

Le chiffre d'affaire de la **filière aéronautique régionale** (Nouvelle Aquitaine et Occitanie) a reculé de 34% mais l'impact sur l'emploi a été limité (-5,5%), les entreprises sous-traitantes et prestataires étant nettement plus touchées.

(Enquête INSEE –décembre 2021)

Une **reprise anticipée** pour l'aéronautique a été cependant constatée.

Les **niveaux antérieurs d'activités** devraient être rattrapés d'ici la fin du 1^{er} ou 2^{ème} trimestres 2022.

Contexte CCPN : Mobilité

Compétence mobilité

Pour rappel, la CCPN, par **délibération du 29/03/2021 a suspendu sa décision de prise de compétence** en application de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) .

Comme alors envisagé, les études en vue d'une prise de cette compétence à l'échelle d'un syndicat mixte de bassin béarnais ont été **réalisés pour le compte des EPCI** par le **Pôle Métropolitain du Pays du Béarn**. Elles ont permis d'affiner, d'une part les besoins et hypothèses d'amélioration de l'offre de mobilité, notamment pour les lignes de transport interurbain et les transports scolaires, d'autre part les **financements nécessaires** en termes de taux de versement mobilité. La Commission Mobilités en a pris connaissance lors de sa réunion du 18/01/2022.

A ce jour, 2 EPCI n'intégreront pas un futur syndicat mixte mobilités (CC Haut-Béarn et CC Vallée d'Ossau). Les 4 autres EPCI, dont la CCPN, réservent leur décision.

Concernant l'hypothèse d'un **maintien de la compétence Région**, une rencontre de la CCPN avec la Région Nouvelle-Aquitaine interviendra d'ici le BP 2022.

L'ensemble du dossier fera l'objet d'une **réunion spécifique Bureau/Commissions** ce 1^{er} semestre, pour une prise de décision politique dans le courant de l'année.

Ressources Structurelles de la CCPN



Recettes de fonctionnement 2021

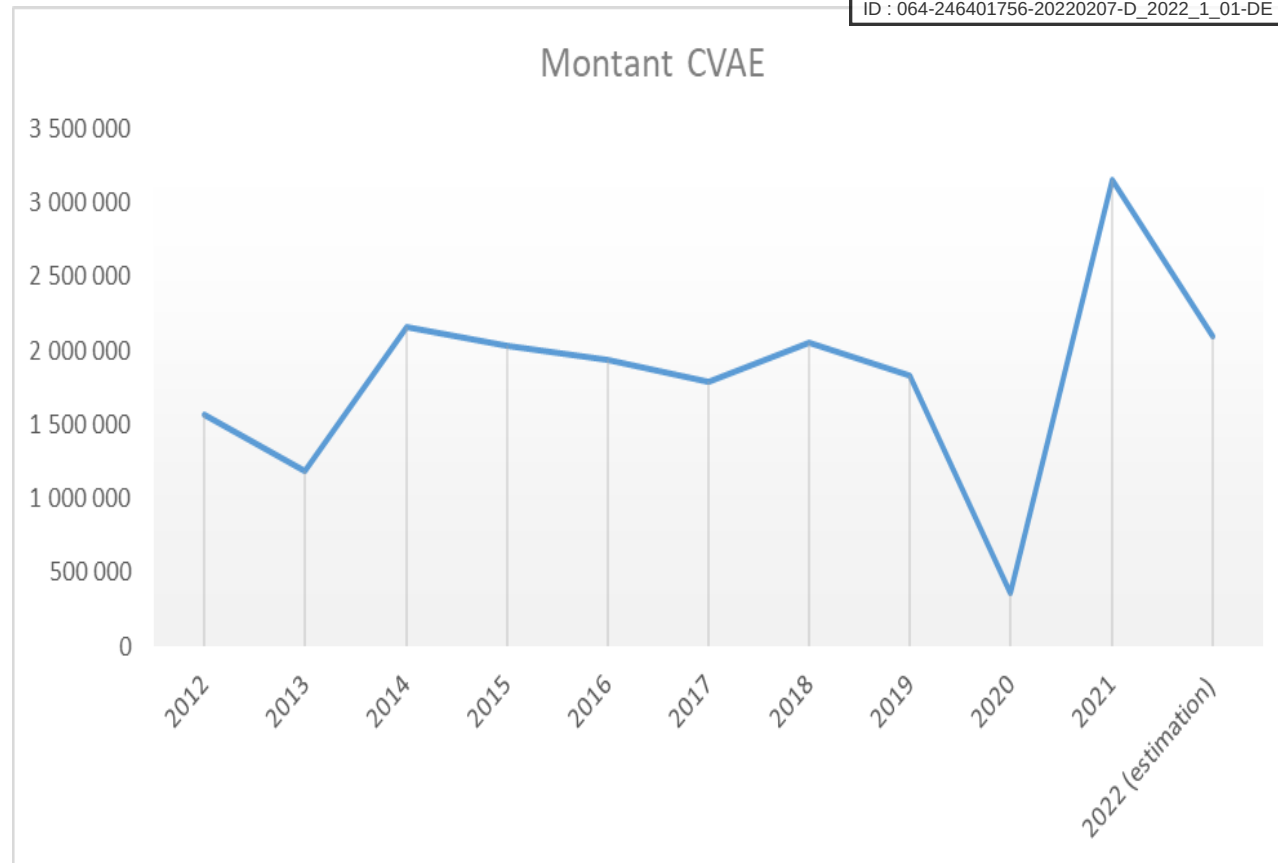
Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

- **Fiscalité**
- **Dotations**
- **Produits des services**

Fiscalité 2022 : la CVAE

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

Année de perception	Montant CVAE
2012	1 563 640
2013	1 188 213
2014	2 162 734
2015	2 032 793
2016	1 933 703
2017	1 787 614
2018	2 057 712
2019	1 835 684
2020	363 892
2021	3 152 018
2022 (estimation)	2 099 583

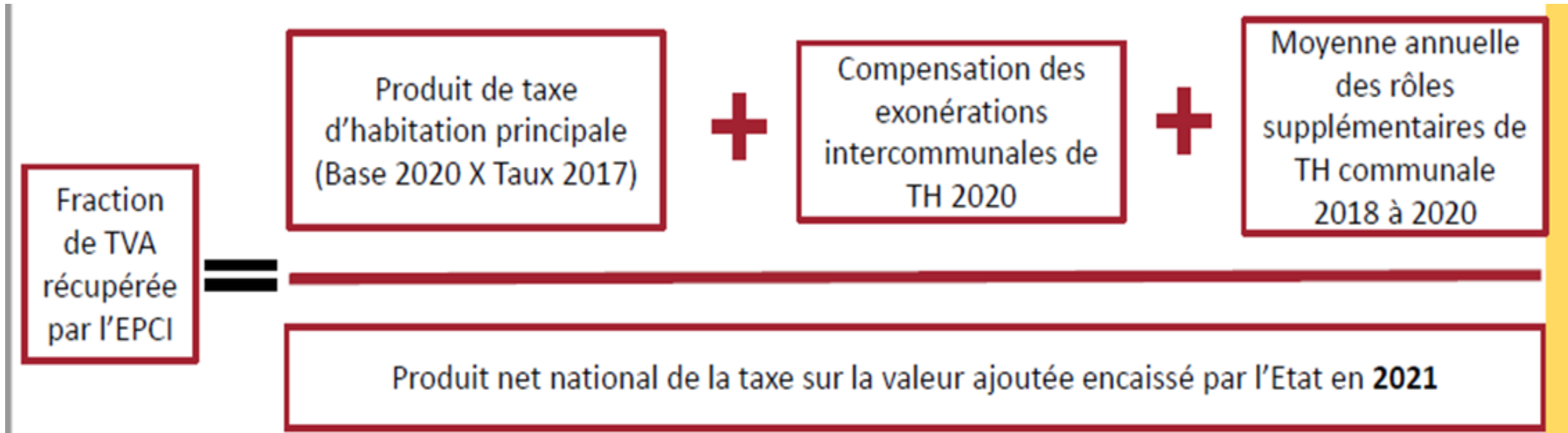


- Retour à un niveau « normal » pour 2022 selon l'estimation des services fiscaux reçue le 19/11/2021.
- L'imprévisibilité habituelle de cette recette fiscale difficilement maîtrisable est de nouveau constatée. Moyenne sur 11 ans : 1 834 000 €
- Au niveau national, baisse prévisionnelle globale de la CVAE de 4,7% pour 2022. Entre 2020 et 2022, 62 % des intercommunalités enregistrent une baisse de leur produit, 38 % connaissent une hausse.

Fiscalité 2022

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

- **Suppression de la Taxe d'Habitation : remplacée par une part de TVA** : perte de pouvoir de taux pour environ 30 % des ressources de la CCPN (3,5 M€)

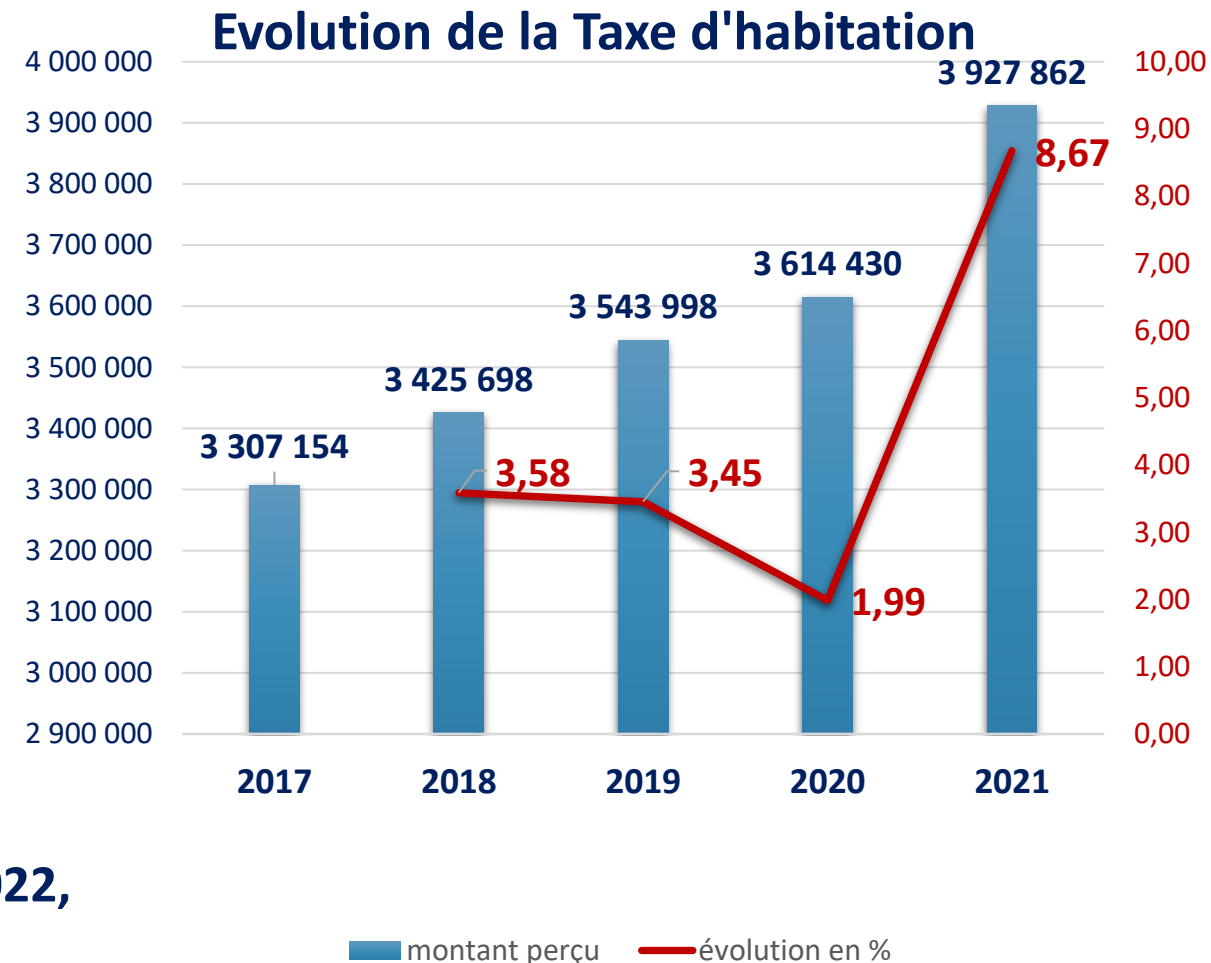


Suppression de la Taxe d'Habitation : remplacée par une part de TVA

	THRP+THRS	TVA	THRS	TOTAL	évolution en %
2017	3 307 154			3 307 154	
2018	3 425 698			3 425 698	3,58
2019	3 543 998			3 543 998	3,45
2020	3 614 430			3 614 430	1,99
2021		3 723 275	204 587	3 927 862	8,67

La CCPN a bénéficié du dynamisme de la TVA en 2021 : évolution des recettes + 8,67 % (+ 313 K€).

Selon les estimations du Projet de Loi de Finances pour 2022, le produit de TVA augmenterait de 5,4 % en 2022.



Fiscalité

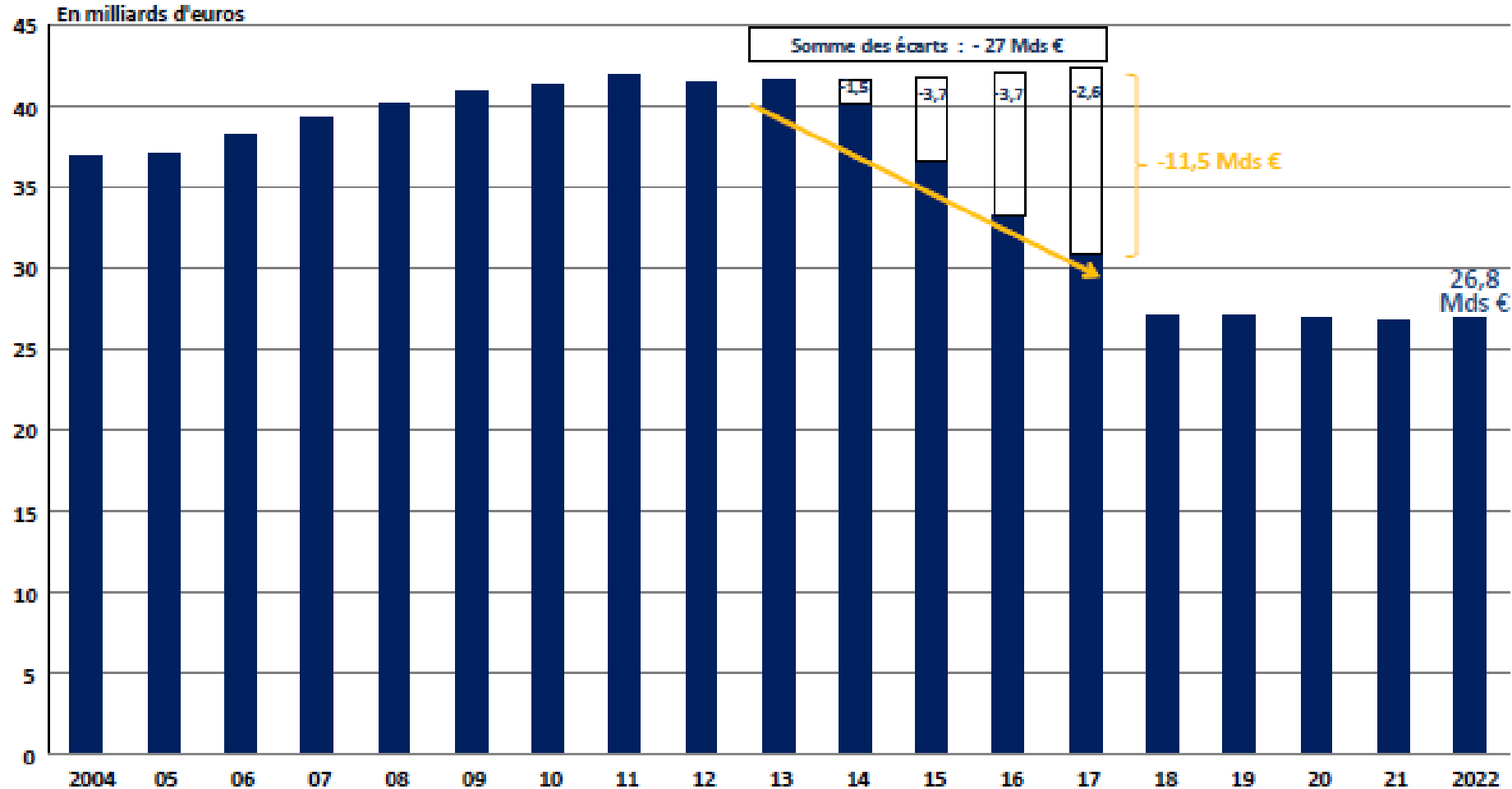
- **La garantie de perte de ressources fiscales et domaniales liées au covid-19 (loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020) a été reconduite pour 2021 (article 74 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020).**
- La perte a été calculée sur la base de la moyenne des recettes des années comprises entre 2017 et 2019.
- En 2020, la CCPN a bénéficié d'une dotation de **414 K€**.
- Pour 2021, un acompte de **124 255 €** a été versé le 30/11/2021. Il s'agit d'une estimation des pertes de recettes fiscales. La loi précise que si l'acompte est supérieur à la dotation définitive, la collectivité concernée doit reverser cet excédent.

Dotations 2022

- DGF DES EPCI : stabilité de la DGF depuis 5 ans

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



Dotations 2022

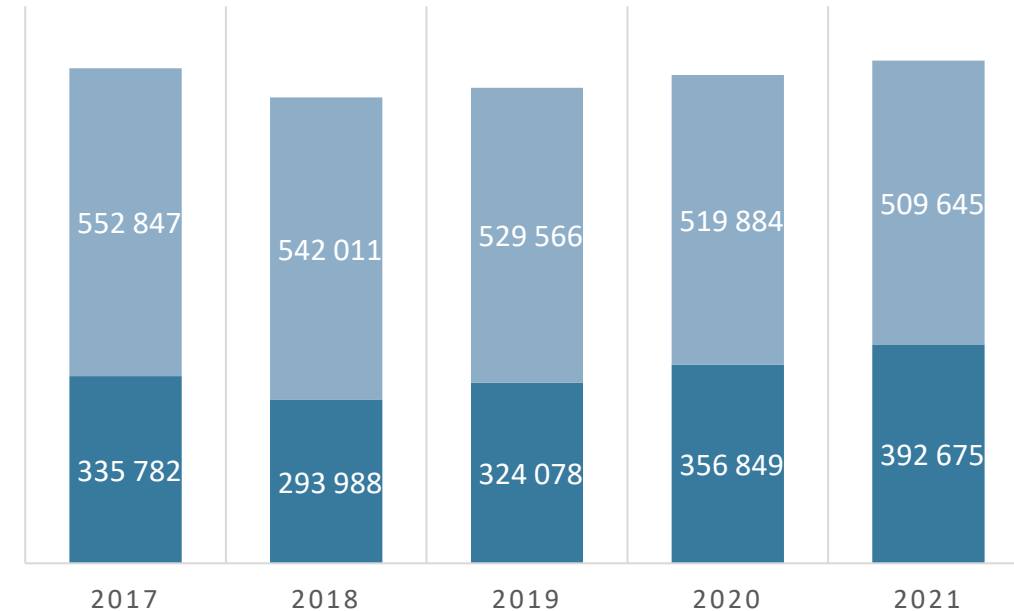
- **DGF DES EPCI** notification à ce jour
- Le montant du **FDPTP** : Pas de notification à ce jour (enveloppe stable depuis 2019)

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

	Dotation d'intercommunalité	Dotation de compensation	Total Dotation	évolution en €	évolution en %
2005	863 547	644 758	1 508 305	...	
2006	831 485	653 551	1 485 036	- 23 269	-1,54
2007	831 485	659 274	1 490 759	5 723	0,39
2008	831 657	666 139	1 497 796	7 037	0,47
2009	849 620	671 468	1 521 088	23 292	1,56
2010	856 912	673 482	1 530 394	9 306	0,61
2011	1 119 137	556 650	1 675 787	145 393	9,50
2012	1 020 182	548 573	1 568 755	- 107 032	-6,39
2013	1 027 307	538 509	1 565 816	- 2 939	-0,19
2014	935 083	536 128	1 471 211	- 94 605	-6,04
2015	735 996	524 427	1 260 423	- 210 788	-14,33
2016	478 810	514 279	993 089	- 267 334	-21,21
2017	335 782	552 847	888 629	- 104 460	-10,52
2018	293 988	542 011	835 999	- 52 630	-5,92
2019	324 078	529 566	853 644	17 645	2,11
2020	356 849	519 884	876 733	23 089	2,70
2021	392 675	509 645	902 320	25 587	2,92
2022					

EVOLUTION DES DOTATIONS

■ Dotation d'intercommunalité ■ Dotation de compensation



Produits des Services 2022

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

- **Indemnité pour perte de recettes tarifaires** : Le IV de l'article 26 de la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a institué, au profit des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des établissements publics territoriaux de la métropole du Grand-Paris et des syndicats mixtes, un mécanisme ciblé de compensation des pertes de recettes tarifaires subies par les services publics à caractère administratif ou des pertes de recettes de redevances versées par les délégataires de service public.
- A ce titre, la CCPN a perçu un montant de **92 015 €** au titre des pertes subies en 2020 (courrier du 20/12/2021).

Produits des Services 2022 (tarifs)

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

- **Evolution des tarifs :**

- **Eau et assainissement** : nouveau tarif à compter du 01/01/2022 (délibérations D_2021_7_23 et D_2021_7_24 du 22/11/2021)
- **Jeunesse** : nouvelle grille tarifaire à compter du 01/01/2022 avec introduction du quotient familial (délibération D_2021_8_07 du 13/12/2021)
- **Nayeo** : nouvelle grille tarifaire au 01/01/2022 (délibération D_2021_8_06 du 13/12/2021)
- **TAD** : passage de 2 € à 2,30 € (application du tarif de la Région)

De façon générale, la CCPN doit examiner régulièrement les types et niveaux de tarifs de tous ses services pour les ajuster aux coûts et à la réalité de l'évolution des prestations.

Maintien des tarifs en 2022 : Portage de repas (tarif ajusté en 2019), crèches (tarifs CAF), EVS, ludothèque.

Les reversements aux communes

AC

- Attribution de Compensation : 3 048 254 €

DSC

- Dotation de Solidarité Communautaire : 77 260 €

TP
PAE

- Taxe Professionnelle unique sur le Parc d'activités économiques Monplaisir : 209 326 €

- Projet de refonte du Pacte Financier et Fiscal entre la CCPN et ses communes membres.

(PFF = outil de gestion du territoire, en lien avec le projet de territoire, qui identifie les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal.)

- Calendrier : 1^{er} semestre 2022 en parallèle à l'actualisation de la prospective financière.
- Attribution de compensation
- DSC système à revoir
- Versement PAE
- FPIC (FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL) à intégrer ?

L'attribution de compensation : les CLECT

(conformément au rapport quinquennal sur l'évolution des AC
présenté au conseil communautaire du 13/12/2021)

- Finalisation CLECT ZAE du 12/10/2021 : 1^e semestre 2022 (délibérations communes et modification attribution de compensation)
- Eaux pluviales : 1^{er} semestre 2022 en parallèle à l'actualisation de la prospective financière.
 - Financement des investissements nécessaires à la réalisation du schéma directeur
 - Révision de la répartition des coûts d'entretien

- **Pacte financier et fiscal CCPN / communes : 15 K€**
- **Travail sur les coûts des services : coûts complets avec répartition des charges générales et recettes nécessaires à l'équilibre des services (stade BP).**

Structurations RH et moyens de la CCPN 2022- 2026



Services et Emplois

Le budget de la CCPN retrace le développement de ses compétences, projets et services.

- **Sur la période 2020-2021**, dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences engagée en 2018, la CCPN a finalisé la structuration ou l'adaptation des moyens humains de plusieurs services :
 - Service **Environnement/Déchets** : 2021
 - Service **Développement Economique** (+ intégration du pôle d'Assat) : 2021
 - Services **Techniques** : 2021
 - Coopérations internationales et transfrontalières** : 2021 (0,5 ETP actuellement)
- D'autres projets et actions sont ou vont être suivis en emplois partagés avec les communautés de communes de la Vallée d'Ossau et du Haut-Béarn :
 - Plateforme de rénovation énergétique** (3 EPCI) : 3 ETP (catégorie B) qui interviennent sur le territoire des 3 communautés de communes. Coût : 14 000 €
 - Chargé de mission Plan Montagne** (3 EPCI) : 1 ETP (catégorie A) / 1^{er} trimestre 2022 (financement 80% Etat)
 - Chargé de mission Schéma cyclable** (en projet, avec CC Vallée Ossau, dans le cadre d'un appel à projet/ADEME) : 2^e semestre 2022 (financement 80% ADEME)
 - **Chargé de mission hydraulique** (SIG) : catégorie B, 11h40 / hebdomadaire. Emploi partagé avec 2 Syndicats (Syndicat du Luys de Béarn-Lees gabas et Syndicat Béarn Bigorre)

Services et Emplois

Dans la même perspective d'ajustement au développement des projets et des services de la CCPN, sont proposés aux orientations budgétaires 2022 :

- **Informatique** : un projet de structuration de ce service, + 1 ETP (contractuel) rattaché à la Direction Administration générale-Moyens généraux, a été présenté en commission en 2021, avec avis favorable. Cet emploi sera définitivement précisé et finalisé dans le cadre du BP 2022.
- **Gestion espaces verts** : une internalisation d'une grande partie de l'entretien des espaces verts, hors PLR pour l'heure, a été étudiée et chiffrée à l'automne 2021 et présentée en commission : +0,5 ETP (en 1^e analyse, 40 K€ mais ETP à mutualiser : montant). Elle a été réalisée pour la Piscine Nayeo. Elle devrait être confirmée au sein des services technique communautaires en 2022, avec un budget d'investissement dédié. La même étude va être réalisée en 2022 pour la gestion du PLR (Plan Local de Randonnées), actuellement réalisée en prestations externes.
- **Animation territoriale** : les suivis des secteurs PCAET, énergie, mobilités, habitat, bio-diversité...désormais définitivement rattachés à la Direction Urbanisme-SCoT, devraient nécessiter un renfort de service (+ 1 ETP), à préciser dans les postes et calendrier, sans doute deuxième semestre 2022 (projet d'emploi avec financements Etat, inscrit dans le tableau des actions CRTE (délibération 22/11/2021)).

Services et Emplois

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

Autres services et postes sur la période 2022-2023 :

- **Centre culturel** : 5 emplois pourvus à ce jour, sur les 8 envisagés
- **Direction service Jeunesse** : 2^e semestre 2022 (remplacement)
- **A l'étude et en projections**, dans un affinement de l'adéquation aux besoins :
 - **Service Instruction Urbanisme** : parallèlement, des scénarios de financement de ce service commun seront mis à l'étude ce 1^{er} semestre
 - **Service Développement Economique** : à étudier ou préciser :
 - Gestion zone Aéropolis/projet de Technopôle (et ASL-association syndicale libre CCPN/SAFRAN)
 - Animation commerce : voir nouveau programme aides commerce 1^{er} semestre 2022 (projet d'emploi avec financements Etat, inscrit dans le tableau des actions CRTE (délibération 22/11/2021))
 - **Services supports** : veiller, désormais, à ne pas créer de décalage de besoins, au fur et à mesure du développement de la CCPN (finances, RH et commande publique – ajustements prévisionnel emplois de catégorie C sur la période 2022-2024)
 - Autres :
 - ressource en eau
 - animations EVS
 - emplois non envisagés en structuration interne à ce jour : communication, juridique, gens du voyage
- **Pour mémoire** :
 - 1 emploi Espace France Services financé par CCPN (délibération du 15/03/2021, 20 000 € de participation forfaitaire)

Moyens Internes

- Sur la période 2021-2023, la CCPN fait l'acquisition des logiciels métiers qui lui faisaient défaut jusque là)
 - Finances
 - RH
 - Commande publique
 - Courrier
 - Gestion bâtiments, véhicules...

Cela représente un budget pluriannuel total de l'ordre de **250 000 €**.

- Flotte véhicules : Programme 2022-2023 d'acquisitions (remplacements et nouveaux besoins) : **150 K€** à affiner.
- Bâtiments (travaux, agencements...) : 200 K€.

Dont Système de **visioconférence** (50 K€) salle du Conseil et **climatisation** (60 K€) crèche Libellule à Assat (cofinancement SAFRAN).

Locaux services CCPN

Le développement des services de la CCPN exige d'engager un schéma d'évolution des locaux communautaires pour la période 2022-2026, avec des premières urgences sur les années 2022-2023. Il sera présenté en Commission AG-MG au 1^{er} semestre 2022

- **Besoins identifiés ou à anticiper :**

- Service jeunesse
- Services aux personnes-EVS
- Services supports : commande publique, informatique
- Stockages divers (matériels, outillages, fournitures)

- **Perspectives :**

- achat de foncier sur Nay, notamment pour des parcelles autour du centre culturel : une dotation de 500 000 € est proposée aux orientations budgétaires 2022, dans le cadre des négociations foncières en cours et d'un futur projet d'aménagement d'ensemble (2e dossier de fonds friches à monter et déposer en 2022)
- achat bâtiment SOFIMAG/PAE Monplaisir (avec intégration Service Eau)
- locations...

Dossiers de gestion RH 2022

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

Dans le cadre, notamment, des lignes directrices de gestion approuvées en 2021 (arrêté 01/07/2021), les principaux dossiers de gestion RH 2022 avec implications financières sont les suivants :

- **Revalorisations de grilles** : catégories C, auxiliaires puériculture (mesures nationales)
- 1^{er} année de mise en œuvre du **RIFSEEP**
- Mise en conformité **temps de travail** 1607 heures/an
- Actualisation **Document Unique** d'Evaluation des Risques
- Transmission du savoir : **engagement dans une démarche d'apprentissage**
- Charte **Télétravail**

Projets / Programmes d'investissement et actions 2022 - 2024



Le Centre Culturel

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

- Calendrier :APS : 22/11/2019, APD : 31/01/2020, PC : mi mars 29/05/2020
- Livraison 2024

- Budget investissement :

8,67 M€ HT à la phase PRO (avec conduite d'opération, collections, informatique et petits équipements).



Marchés de travaux en cours, dans un contexte de tension au niveau des approvisionnements de matériaux et de hausse des prix.

15 lots attribués, 7 lots relancés en cours d'analyse.

A ce jour, le taux de cofinancement tout confondu serait pour un coût total d'opération de 8,4 M€ entre 50 % et 60 % de subvention.

Le Centre Culturel

- **A noter :** de compétence communale, 3 annexes sont projetées pour le réseau de lecture publique, sur la période 2024-2025 (Bordes, Coarraze, Asson)
 - commission culture et sports du 19/01/2022.

A prévoir pour 2022 : convention de maîtrise d'ouvrage déléguée / aménagements de la bibliothèque annexe de Bordes.

Schéma validé par la DRAC en janvier 2022.

- **RH – fonctionnement :**
 - Cinéma : DSP Cinéode attribuée en 2020
 - Médiathèque : régie 8 ETP
 - Localisation du service pendant les travaux : locaux loués à Nay



L'aménagement du Col du Soulor

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE



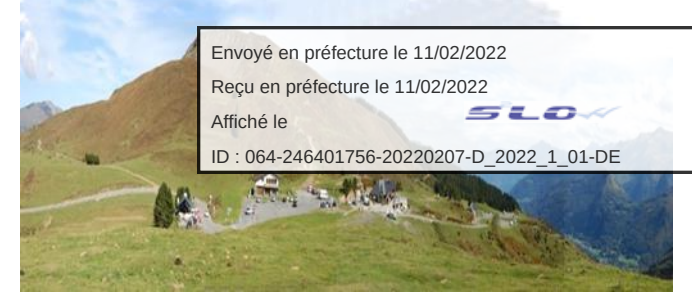
- Calendrier :

- Concours finalisé en novembre 2018, notifié 2021 (enveloppe provisoire au stade concours : 2,8 M€)

- Calendrier projet :

- Maîtrise du foncier (délibération 25/01/2021)
- Etudes MOE (APS, APD, PRO/DCE) : APD (délibération 13/12/2021)
- 2022 fin études maîtrise d'œuvre
- 2022 Inventaire faunistique et floristique
- Travaux fin 2022 à 2024

L'aménagement du Col du Soulor



- **Budget investissement :**

Première estimation APD arrêté à 3,4 M€ (délibération 13/12/21), tranche ferme hors options et hors révision des honoraires du MOE.

Chiffrage prévisionnel APD +options +honoraires MOE + études : 4,3 M€

Montant prévisionnel porté au contrat CRTE (délibération 22/11/2021) : 4 M€

Subventions : dernier copil des financeurs le 10/01/2022.

Dépôt de dossiers début 2022 : FEDER, Etat /commissariat de Massif, Régions, Départements.

Projection taux de financement possible : 60 % à 70 % tous financeurs

- **Projet porté par 2 EPCI :**

- - Dépenses d'études et MOE au prorata des habitants (Part CCPN pour 64,62 %, Part CCPVG pour 35,38 %)
- - Travaux et études opérationnelles : clé de répartition à 60 % CCPN / 40 % CCPVG

- **RH – fonctionnement :**

- Bâtiment
- Personnel saisonnier

La production d'eau / ressource en eau

- Sécurisation de la ressource en eau par captage de 2 sources situées à Asson : Budget 2,5 M€ (études et travaux)
- Subvention Agence de l'eau : 250 K€
- Emprunt : 1,7 M€, autofinancement 600 K€
- Calendrier : travaux 2022-2023
- Les principaux enjeux :
 - Maitrise du Prix de l'Eau ;
 - Optimisation du Budget (moins d'achat au SMNEP) ;
 - Diversification des prélèvements (en lien avec le PCAET) ;
 - Amélioration de la qualité de la ressource ;
 - Adaptation à l'évolution climatique.



Autres investissements / opérations

- **Patrimoine :**

- Travaux Forges d'Arthez d'Asson 245,5 K€.

A ce stade, 69% de Subventions : Région : 57 250 €, CD64 : 60 K€, Fondation du patrimoine 51 K€. L'opération est également inscrite au CRTE.

- **Nayeo :**

- GTB (gestion technique du bâtiment) : 55 K€
- Projet d'espace extérieur : 550 K€ HT.

Avis favorable commission culture sports du 08/09/2021, sur la base de l'étude AMO présentée.

Ce projet, visant à dynamiser la fréquentation de la piscine Nayeo et à répondre aux attentes des clients pour les activités estivales extérieures, est sur un prévisionnel de réalisation 2022-2023.

Le programme et le plan de financement doivent être finalisés dans les prochains mois.

Autres investissements et opérations

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

- **Déchets :**

- Travail sur le **PLPDMA** (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) : mise en place des plans d'action
- **Déchetterie d'Assat** : recrutement MOE (étude rénovation / extension) pour 30 K€ : Marchés de travaux fin 2022
- **Déchetterie d'Asson** : travaux d'amélioration (élargissement zone couverte)
- Fermeture de la micro-déchetterie de Haut de Bosdarros et réhabilitation du site : 46 K€
- **Ressourcerie** : étude en cours (35 K€ + subvention Région à 70 %)

- **Tourisme**

- PLR : suivi + travaux : 55 K€
- Parcours pêche : 35 K€
- Eaux vives : 30 K€ (études complémentaires)
- Office de tourisme : parvis 25 K€ (reports)

Les autres investissements et opérations

- **Economie :**
 - Foncier économique : Acquisition de terrains y compris sur NAY (1 M€)
 - Viabilisation ZAE Asson : 240 K€
 - Recettes prévues / vente de lots : 226 K€
 - Aide aux entreprises : 300 K€ (aides immobilier, agricoles, tourisme), dont 50 K€ d'avances remboursables
 - Acquisition bâtiment sonnaillles Daban : dépenses de fonctionnement couvertes par le loyer de 6000 € / an
 - **Technopole Aéropolis :** études bâtiment technopole (50 K€), participation ASL (50 K€)
- Budget total : 1,2 M€ HT
- 2022 : établissement du programme
- 2023 : recrutement MOE
- 2024-2025 : travaux

Les autres investissements et opérations

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

- **Eau et assainissement**

- **Eau potable** : 4,7 M€ Réhabilitation de réservoirs (Nay, Coarraze, Asson, Arros de Nay), réseaux (Lagos, Haut de Bosdarros), renouvellement de conduites, Puit de Pardies Pietat, + Production d'eau (2 M€ en 2022)
- **Assainissement collectif** : 3,6 M€ réseaux Lagos et Asson(tranche 2), STEP d'Asson, postes de relevage Lestelle Betharram
- **Eaux pluviales** : Travaux Schéma Directeur : 2,6 M€ (pour 4 ans) et opérations communales : 497 K€ (dont 286 K€ de RAR) et 700 K€ d'emprunt pour équilibre.

Recettes CLECT : 88 276€. Fiscalité TFB instaurée en 2021 (produit 113 158 € pour 125 K€ attendus) + révision CLECT en 2022. subventions Agence de l'eau : 1,2 M€.

- **GEMAPI** : Etude zones humides 180 K€ HT (subvention 80 %, reste à charge : 35 K€)

Recettes Taxe GEMAPI 2021: 300 K€ + CLECT : 79 066€.

Participation SMBGP 2022 : 270 000 €

Autres opérations

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

- **Habitat :**

- Projet communaux : 80 K€ (Asson, Coarraze, Arros de Nay, Arbéost, Baudreix, Assat)
- Gens du voyage : 80 K€ (reports)
- Programme PIG : 250 K€ correspondant aux engagements dont report (78 K€).
Important ajustement de programme réalisé suite au bilan 2012-2021 : commission 28/10/2021)

- **Urbanisme aménagement de l'espace / PCAET :**

- **Plateforme de rénovation énergétique** (avec CC Vallée d'Ossau et CC du Haut Béarn) :
reste à charge CCPN 14 K€ (subvention Région déduite)
- **Etudes complémentaires PCAET** (schéma biomasse et bio GNV) : 30 K€
- **Plans d'actions / communication PCAET** : 32 K€
- **Etude façades** : 13 K€
- A l'étude 1^e semestre 2022 : **EPFL** (Etablissement Public Foncier Local)

Autres investissements / opérations

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

Mobilité :

- **Aire de covoiturage** (Coarraze) : 285 K€ (subvention 100 K€)
- **Schéma cyclable** (premiers sites) : engagements financiers possibles à compter de fin 2022. Rappel ct total d'opération 2022-2026 (opération à créer) : 5 M€ (commission 18/1/22 mobilités)
- Etude **déplacement des engins agricoles** : 30 K€
- **Ferroviaire** : étude halte de Bordes : 400 K€ (reports), subvention Région : 200 K€
- Participation **Aéroport** 2022 : 24 K€ (hausse de la contribution de 9 K€)

Autres investissements / opérations

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

- **Jeunesse :**

- Poursuite du projet chantiers jeunes
- Poursuite des coopérations Navarre / Québec
- Insertion - Emploi :
 - Convention mission locale renouvelée pour 3 ans en 2020 : 70 K€ + 20 K€ (loyer + charges)
 - PLIE : convention d'objectifs et de moyens signée pour 22,5 K€ / an
 - Résidence Terre d'Envol : reconduction 15 K€/an (révision en cours des participations des partenaires au budget de la résidence pour les prochaines années)

- **Santé :**

- Reconduction du contrat local de santé pour 1 année (poste partagé avec CC Nord Est Béarn et CC des Luys)
- PAÏS : reconduction participation 1€/habitant

- **Services aux personnes :**

- Reconduction générale des budgets
- Compétence mobilité / TAD : le financement par la région est prévu jusqu'au 30/06/2022 (100 K€ environ). Cf. dossier compétence mobilités.

Les opérations sous mandat

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

- **Calvaire de Bétharram** : Phase 2 pour environ 1,7 M€ HT (marchés de travaux en cours d'attribution)
- La commune a remboursé à la CCPN le solde de la phase 1 en 2021 pour 491 003 €
- **Décharges de Coarraze et Bordes** : les remboursements des communes vont pouvoir être sollicités en 2022, la CCPN va percevoir cette année les subventions attendues (ADEME et FEDER).

Les montants définitifs seront arrêtés une fois les subventions perçues.

Projections d'équilibres financiers



Dette / Emprunt (Dette en capital)

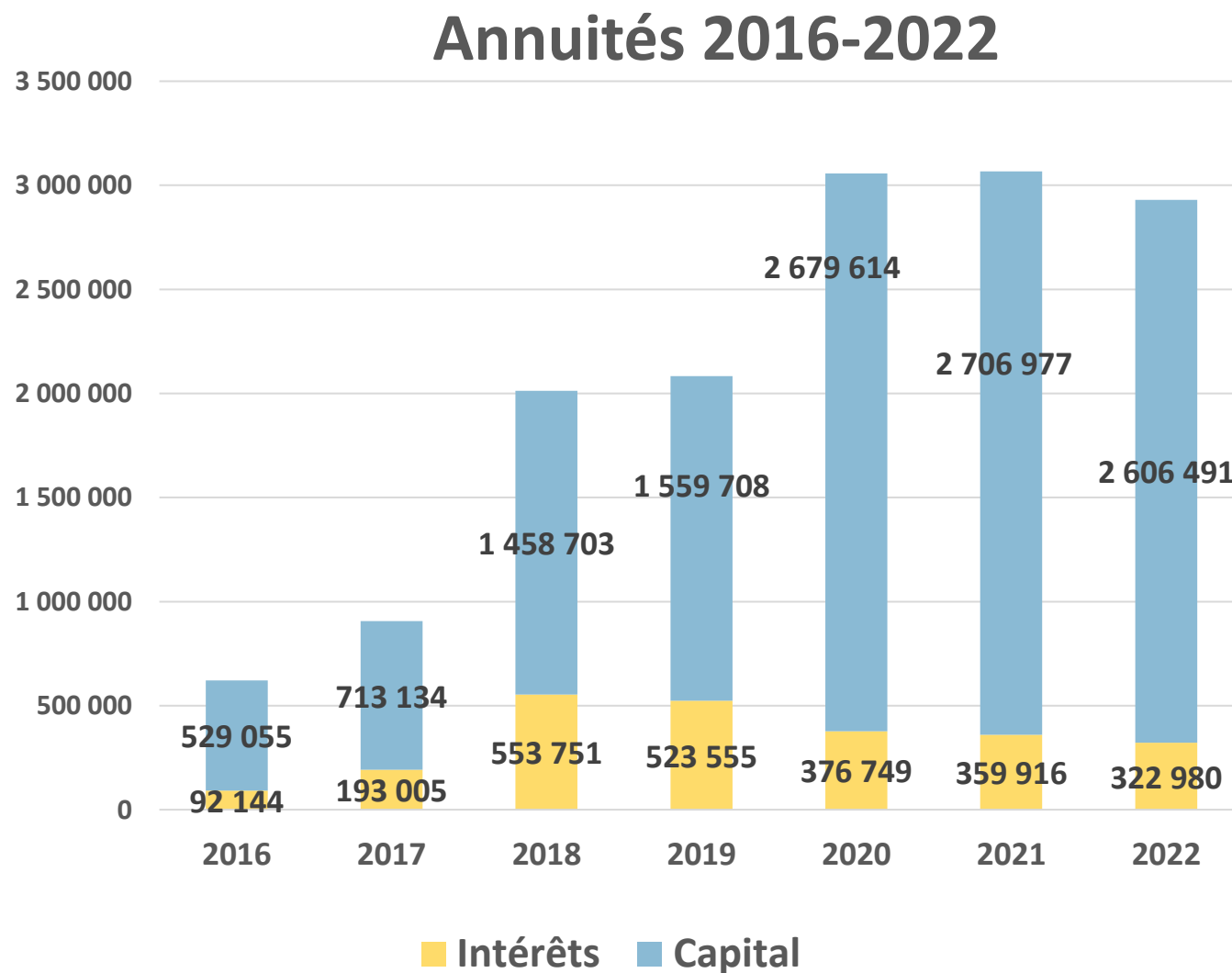
Envoyé en préfecture le 11/02/2022
 Reçu en préfecture le 11/02/2022
 Affiché le 
 ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

Budgets	Dette en capital au 01/01/2022	Annuité de l'exercice 2022		
		Intérêts	Capital	total
60000 Budget principal	1 853 640	54944	401 533	456 477
60002 Zone com.Baudreix	267 682	12 160	53 353	65 513
60007 Photovoltaïque	244 646	9 791	14 375	24 166
60008 Zone Clément Ader	34 522	1 616	34 522	36 138
60009 Assaint. Coll.	13 120 064	144 203	998 306	1 142 509
60012 Eau potable	3 170 963	65 875	323 581	389 456
60011 Gemapi	Transféré au SMBGP			
60013 Aéropolis	1 576 792	34 391	780 821	815 212
TOTAL	20 268 309	322 980	2 606 491	2 929 471

Dette / Emprunt (Annuités)

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

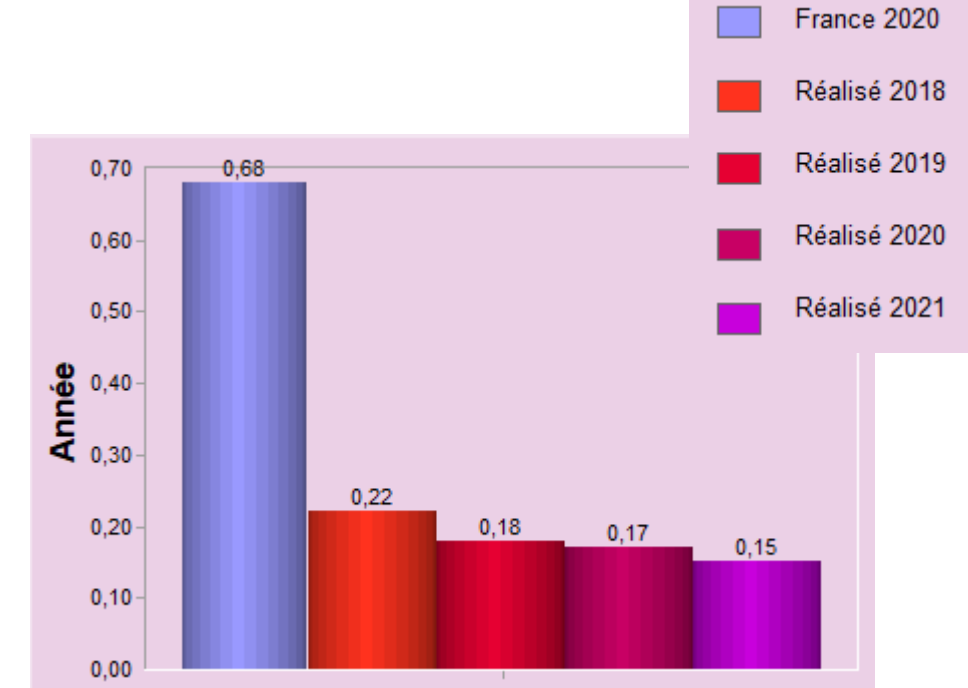
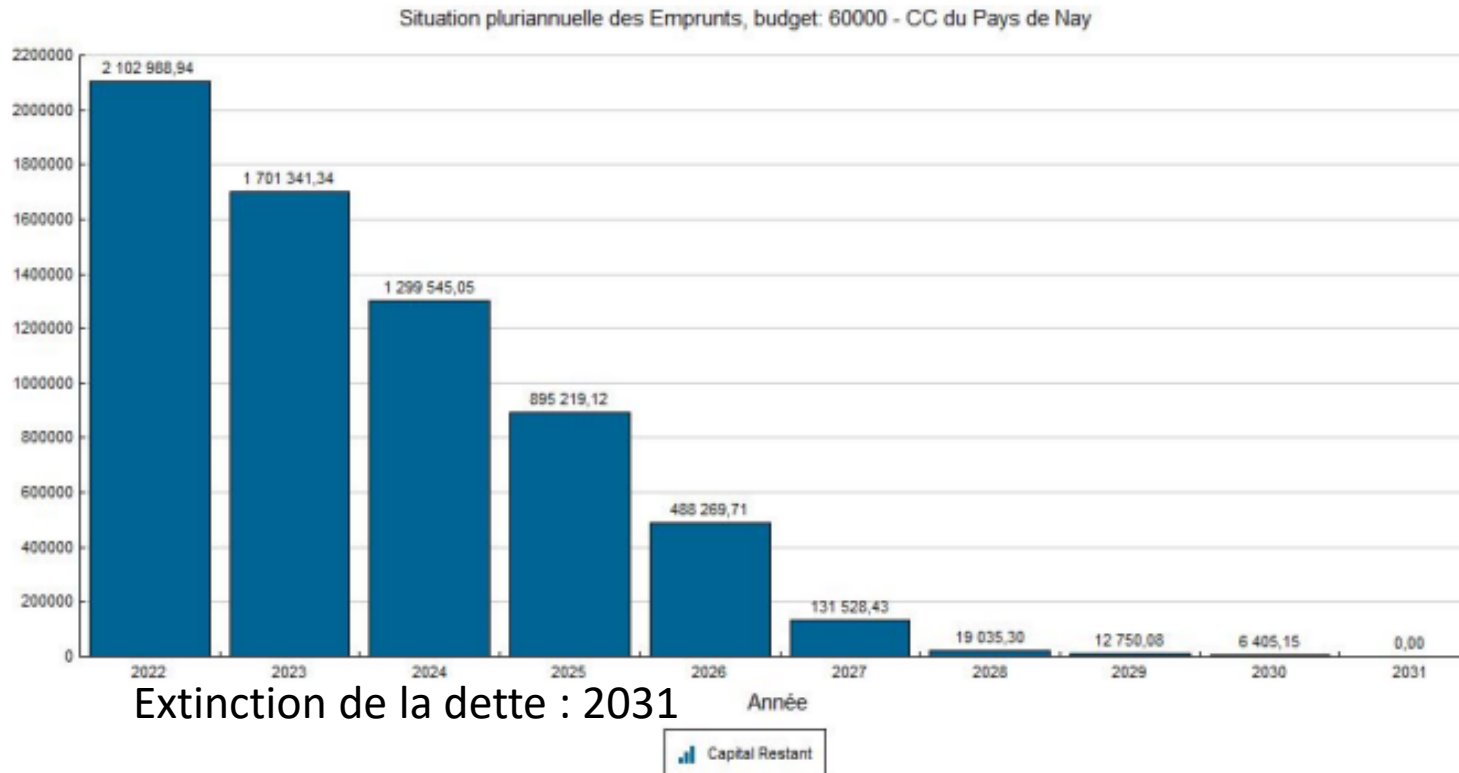
	Intérêts	Capital	total
2016	92 144	529 055	621 199
2017	193 005	713 134	906 139
2018	553 751	1 458 703	2 012 455
2019	523 555	1 559 708	2 083 263
2020	376 749	2 679 614	3 056 363
2021	359 916	2 706 977	3 066 893
2022	322 980	2 606 491	2 929 471



Dettes / Emprunt : Budget principal

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

SLO



Poids de la dette en nombre d'années de recettes courantes : encours de la dette au 31/12/2021 rapporté au volume des recettes de fonctionnement.

Dette 2022 :Projets d'emprunts

- **Centre culturel** : montant à déterminer après ajustement des recettes / dépenses (subventions Région et DSIL non encore attribuées, Marché de travaux en cours)
- **Ressource en eau** : 1,7 M€ budget eau potable
- **Foncier économique** : 1 M€ (réserves foncières : achat de terrains, viabilisation, revente)
- **Eaux pluviales** 700 K€

Projections d'équilibre 2022 : Taux de fiscalité

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

Maintien des taux :

- **Foncier Non Bâti** : maintien du taux à 1,7 % pour 12 592 € de produit
- **Taxe de séjour** : maintien

A surveiller :

- **TEOM** : baisse des taux d'un point en 2021. L'équilibre de la TEOM sera analysé avec les propositions budgétaires finalisées pour juger du maintien des taux à 10,31 % et 9,18%.

Projections d'équilibre 2022 : Taux de fiscalité

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

Ajustements possibles :

- **CFE** : passage à 25,01 % en 2021 pour 24,99 % en 2020 (utilisation de la réserve de taux).
- **Foncier Bâti** : produit de 113 158 € avec un taux de 0,36 % (125 000€ attendus). Produit destiné à l'équilibre du budget eaux pluvial. Ajustement ?
- **Taxe GEMAPI** : produit fixé à 300 000 €, perception 300 556 €. Ajustement proposé à 320 000 € pour financer l'étude zones humides.

THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires):

Pas de vote de taux pour 2022. Le taux appliqué pour 2022 (comme pour 2021) est celui de 2019.

Projections d'équilibre 2022

- **Résultat de clôture (en cours de pointage) :**
 - Impact COVID sur les recettes **Nayeo** encore en 2021 (réouverture du service au public en juin) : 947 400 € de subvention d'équilibre

Pour mémoire :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subvention d'équilibre	985 650	861 504	831 059	774 562	820 154	835 867	986 377

- **Résultat** annuel de fonctionnement : 2,656 M€
- Après prise en compte des reports (6,43 M€) : 9,08 M€ en fonctionnement
- Résultat Global de Clôture en cours

L'essentiel du DOB

Envoyé en préfecture le 11/02/2022
Reçu en préfecture le 11/02/2022
Affiché le 
ID : 064-246401756-20220207-D_2022_1_01-DE

- La CCPN poursuit les projets engagés avec une période de réalisation à mi-mandat (2022-2024), notamment pour Centre culturel et projet Soulor
- Plusieurs dossiers se finaliseront en 2022 :
 - compétence mobilités
 - CLETC/pluvial
 - pacte financier et fiscal
- La CCPN continue à ajuster sur la période 2022-2024 ses moyens et services dans plusieurs secteurs RH
 - ➔ schéma locaux 2022-2026 à établir
- Engagement d'un nouveau programme d'emprunt en 2022
- Projections de décisions fiscales en cours d'étude selon les différents secteurs et impôts (foncier bâti, GEMAPI, TEOM...)

Fin du diaporama.
Merci pour votre attention.

